

**COMPTE RENDU PARTIEL
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2023**

L'an 2023, le 13 décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, convoqué le 6 décembre 2023, s'est légalement réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hubert JOLLIET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 17

Étaient présents : Hubert JOLLIET, Marc SEVIN, Nadine JOVENIAUX, Claude PELLETIER, Catherine LEGRAND, Christophe BAZILLE, Claude GAGNEPAIN, Marie-Noëlle DEFORGES, Brigitte BLAIN, Jean-Marc RIQUET, Sophie TILLAY, Emmanuelle TICOT, Didier HOARAU, Yoann ROBIN, Lucille DUVALLET, Jean-Luc CHARRON, Béatrice PRÉVOST

Pouvoirs : 5

Approbation du dernier procès-verbal :

Les membres approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 septembre 2023.

2023-043 – Définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes sur le territoire de la commune

A l'unanimité, le Conseil Municipal **décide** d'identifier, conformément aux *plans annexés*, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'ENR suivantes : Les Maréchaux à destination de photovoltaïque au sol ; Chameul à destination de photovoltaïque au sol ; zone dite « Aérotrain » ; **prend acte** de l'élargissement de la Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables « Aérotrain » à l'emprise de l'aérotrain sur la commune de Chevilly ; **prend acte** que cette Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables deviendrait ainsi intercommunale.

2023-044 – Rapport d'activités 2022 de la Communauté de communes de la Beauce Loirétaine (CCBL)

Le Conseil Municipal **prend acte** du rapport d'activités 2022 de la CCBL.

2023-045 – Schéma de mobilité électrique : exercice de la compétence IRVE (Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques)

A l'unanimité, le Conseil Municipal **confirme** que la commune ne souhaite pas exercer cette compétence ; **confirme** que la commune souhaite transférer l'exercice de la compétence IRVE au Département du Loiret ; **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

2023-046 – Droit de préemption urbain (DPU) : autorisation de signature pour le bien cadastré section L n° 160 et n° 161 – 56 rue de Paris

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, les membres, à l'unanimité, **décident de renoncer** au droit de préemption sur le bien situé 56 rue de Paris – section L n° 160 et 161 – de contenances de 192 m² et 738 m², appartenant aux consorts Jolliet ; **d'autoriser** Monsieur Jean-Marc RIQUET, conseiller municipal délégué, à signer la Déclaration d'Intention d'Aliéner relative à ce bien ; **de charger** Monsieur le Maire de toutes les autres formalités administratives et, si besoin, l'autorisent à les signer.

2023-047 – Budget principal : ouverture anticipée de crédits d'investissement

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget de la commune, qui devra intervenir avant le 15 avril 2024, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

	Prévu au BP 2023 + décisions modificatives (hors RAR)	Proposition 25 %
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		
203 – Frais d'études	107 000,00 €	26 750,00 €
2051 – Concessions et droits similaires	14 000,00 €	3 500,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		
2111 – Terrains nus	20 000,00 €	5 000,00 €
2115 – Terrains bâtis	600 000,00 €	150 000,00 €
2116 – Cimetières	65 000,00 €	16 250,00 €
212 – Autres agencements et aménagements	50 000,00 €	12 500,00 €
2135 – Installations générales, agencements...	50 000,00 €	12 500,00 €
2152 – Installations de voirie	290 000,00 €	72 500,00 €
2156 – Autre matériel et outillage d'incendie...	86 000,00 €	21 500,00 €
2157 – Matériel roulant – Voirie	100 000,00 €	25 000,00 €
2158 – Autres installations, matériel et outillages...	30 000,00 €	7 500,00 €
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	27 500,00 €	6 875,00 €
2184 – Mobilier	30 420,05 €	7 605,00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	30 000,00 €	7 500,00 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		
231 – Constructions	407 000,00 €	101 750,00 €
TOTAL	1 906 920,05 €	476 730,00 €

2023-048 – Budget eau : décision modificative n° 1

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET EAU				
SECTION D'INVESTISSEMENT / DÉPENSES				
Chapitre	Compte	Intitulé	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16	1687	Autres dettes		23 203.61 €
21	2156	Matériel spécifique d'exploitation	23 203.61 €	

2023-049 – Budget eau : admissions en non-valeur de produits irrécouvrables

A l'unanimité, le Conseil Municipal **décide**, selon les états transmis par le SGC de Meung-sur-Loire en date du 12 octobre 2023, d'admettre sur le budget eau la somme de 1 712,74 €, à imputer aux articles :

- 6541 – Créances admises en non-valeur, pour un montant de 1 637,83 € ;
- 6542 – Créances éteintes, pour un montant de 74,91 €.

2023-050 – Inscription de l'opération « Enfouissement des réseaux aériens dans l'impasse des Tilleuls et la rue de l'Hermitage » au programme départemental de travaux d'amélioration esthétique pour 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** l'inscription de l'opération « Enfouissement des réseaux aériens dans l'impasse des Tilleuls et la rue de l'Hermitage » au programme départemental de travaux d'amélioration esthétique pour l'année 2024 ; **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

2023-051 – Demande de subvention pour l'aménagement de trottoirs dans l'impasse des Tilleuls et la rue de l'Hermitage

A l'unanimité, le Conseil Municipal **adopte** le projet « Aménagement de trottoirs dans l'impasse des Tilleuls, la rue de l'Hermitage, la rue de la Bonne Dame et la rue des Hirondelles » pour un montant de 307 164,00 € TTC ; **autorise** Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature au titre des dotations d'investissement d'Etat 2024 ; **adopte** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC	Recettes	% subvention	Montant
Aménagement de trottoirs et enfouissement de réseaux dans l'impasse des Tilleuls / la rue de l'Hermitage / la rue de la Bonne Dame / la rue des Hirondelles			Etat	44 %	112 626,00 €
Travaux	238 150,00 €	285 780,00 €	Département	36 %	90 000,00 €
Maîtrise d'oeuvre	17 820,00 €	21 384,00 €	Autofinancement	20 %	53 344,00 €
TOTAL	255 970,00 €	307 164,00 €	TOTAL	100 %	255 970,00 €

sollicite une subvention de 112 626,00 € auprès de l'Etat, correspondant à 44 % du montant du projet ; **charge** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

2023-052 – Budget principal et budget ateliers relais : fongibilité des crédits

A l'unanimité, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire, pour le budget principal et le budget annexe ateliers relais, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2024 ; **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre les mesures, ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

2023-053 – Dissolution du budget annexe eau

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** la dissolution du budget annexe M49 eau potable de la commune de Chevilly au 31/12/2023 ; **décide** de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe M49 eau potable dans le budget principal de la commune ; **autorise** Monsieur le Maire, ou, à défaut, ses adjoints au Maire, à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

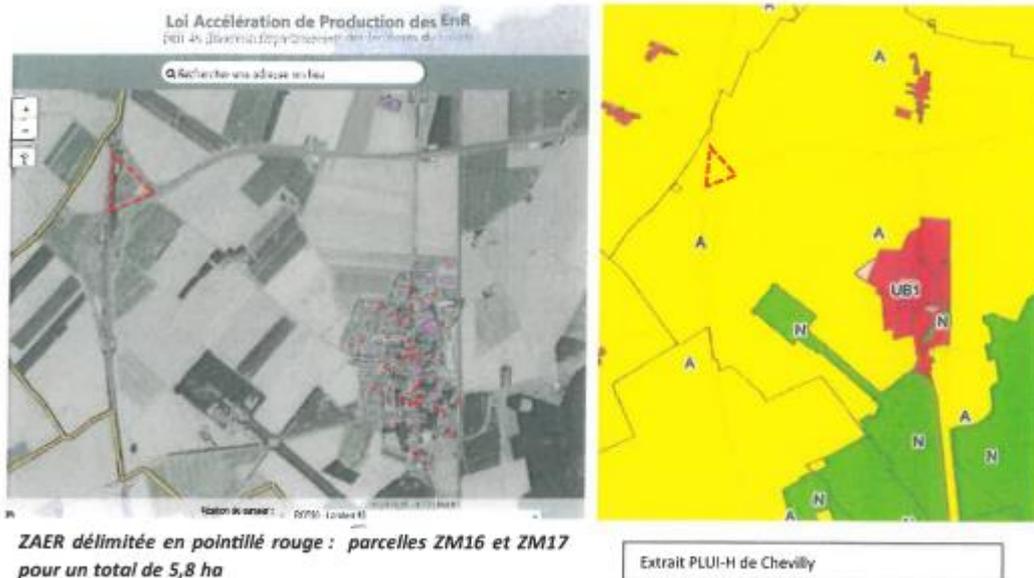
Fait à Chevilly, le 14 décembre 2023

**La Secrétaire de séance,
Béatrice PRÉVOST**

**Le Maire,
Hubert JOLLIET**

Délibération n° 2023-043

Délimitation d'un projet de Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) sur Chevilly – site de Chameul (45)



Délimitation de la ZAER : Délaissés autoroutiers en forme de triangle entre l'A 10 et l'A19, parcelles ZM5, ZM16 et ZM17 pour un total de 5,8 ha

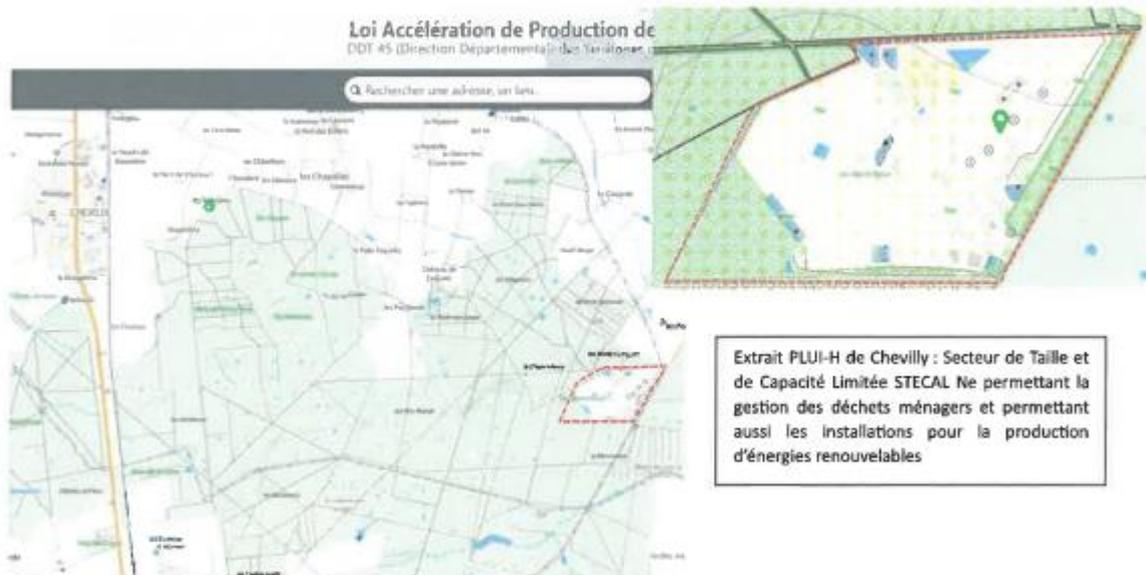
Caractéristiques associées :

- Nom de la zone : Chameul (au nord-ouest du Bourg de Chevilly, à l'intersection de l'A10 et de l'A19 – le long de l'A10 et de la D6)
- Filière d'énergie renouvelable : photovoltaïque
- Précision sur la filière : au sol
- Usage au sol : artificialisé, délaissé autoroutier (ancien lieu de dépôt de matériaux autoroutiers)

Argumentaire :

- ZAER située en secteur dégradé et déjà artificialisé, « friche anthropique » (ancienne zone de dépôt de matériaux lors de l'aménagement de l'A10). Pas de zonage d'inventaire identifié, hors site Natura 2000, et hors périmètre de protection des monuments historiques
- ZAER qui correspond à la volonté de la loi de mars 2023 de développer des parcs photovoltaïques au sol sur des délaissés autoroutiers
- ZAER située en zone agricole (A) mais non inscrite à la PAC et sans usage agricole (pas de convention d'occupation et l'ensemble du site a déjà fait l'objet de compensations environnementales)
- ZAER avec volonté communale d'étudier un projet de parc photovoltaïque sur les délaissés autoroutiers. Le porteur de projet est Solarvia, filiale à 100% du groupe Vinci pour la production d'énergies renouvelables. En 2023, le projet a été amorcé : présentation à la commune et réalisation des pré-diagnostic écologique et accord sur le foncier. Les études de faisabilité et la concertation avec la population vont démarrer en 2024. Pour une exploitation en 2027. La puissance installée a été évaluée à 6,95 MWc.
- ZAER située à 4 Km du poste source d'Artenay

Délimitation d'un projet de Zone d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) sur Chevilly – site Les Maréchaux (45)



ZAER délimitée en pointillé rouge : parcelles K81, K84, K193, K192, K191 et K189 pour un total de 43,2 ha

Délimitation de la ZAER : Parcelles K81, K84, K193, K192, K191 et K189 pour un total de 43,2 ha

Caractéristiques associées :

- Nom de la zone : Les Maréchaux (à l'est du Bourg de Chevilly, le long de la route départementale D97, en limite avec la commune de Chanteau)
- Filière d'énergie renouvelable : photovoltaïque
- Précision sur la filière : au sol
- Usage au sol : artificialisé, ancien centre d'enfouissement des déchets

Argumentaire :

- ZAER en accord avec PLUI-H (Stecal Ne pour permettre l'exploitation des déchets et autorisant aussi la destination Equipements et locaux techniques des administrations publiques et assimilées dont installations pour production d'énergie)
- ZAER comprenant une partie toujours en activité de stockage des déchets (ISDND produisant du méthane) et une autre à convertir en parc photovoltaïque. Propriété foncière de particuliers et de Suez qui gère déjà l'installation de stockage des déchets. Projet porté par Engie Green (passage en pôle EnR de la DDT 45 le 10 novembre 2023 et une demande de PC devrait être déposée fin 2023).
- ZAER comprenant un projet pour lequel la commune de Chevilly a émis un avis favorable (délibération 2022-039 avis sur le projet de centrale solaire photovoltaïque sur le site du centre de stockage de déchets de Suez : A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe d'implantation du projet de parc photovoltaïque sur le territoire de la commune, et notamment sur le site du centre de stockage de déchets de Suez.
- ZAER n'impliquant pas de consommation foncière d'espace naturel, agricole ou forestier
- ZAER située à 8 Km du poste source d'Artenay.